

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 56 (1911)
Heft: 9

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de tir, d'emporter leur fusil chez eux. Toutefois, les résultats ne sont pas encourageants ; beaucoup de fusils ont été mal entretenus. Aussi bon nombre de chefs militaires réclament l'abandon de cet essai qui avait pour but de propager le tir volontaire.

CORRESPONDANCE

La Rheinische Metallwaaren- und Maschinenfabrik nous prie de rectifier une indication erronée qui se trouve dans l'article de notre n° 6, 1911, intitulé *Une dernière fois le Shrapnel brisant Ehrhardt-van Essen et l'Obus shrapnel Krupp*. L'auteur, le général-major à d. Bahn, y exprime l'opinion que le shrapnel brisant Ehrhardt-van Essen a déjà été abandonné dans les Etats-Unis et que cette puissance s'est décidée à adopter un modèle américain.

Cette opinion est en contradiction avec le fait que le shrapnel Ehrhardt-van Essen a été adopté par les Etats-Unis de l'Amérique du Nord et qu'une livraison importante de ces projectiles a déjà été opérée. En outre l'Ordnance Department des Etats-Unis a conclu un accord de licence pour la fabrication de ces projectiles en Amérique. Une mention y relative dans le « Report of the chief of Ordnance 1910 » sur la fabrication de « high explosive shrapnel », cité par le général-major Bahn, a été par erreur comprise par cet auteur comme s'il s'agissait d'un nouveau modèle.

Cette explication de la Rh. M. et M. F. donne ainsi une réponse claire à la question du général-major Bahn : « Que faut-il entendre par adoption ? »

L'adoption du shrapnel brisant Ehrhardt-van Essen dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord a réellement eu lieu.

BIBLIOGRAPHIE

Les exilés, par Paul ACKER, 1 vol. in-8, Paris, 1911. Librairie Plon.

Dans le dernier roman qu'il vient de faire paraître, M. Paul Acker, déjà connu par l'histoire du *Soldat Bernard*, traite une question qui sort du cadre habituel de la littérature d'imagination. M. Paul Acker étudie la situation actuelle de l'Alsace non point tant vis-à-vis des puissances qui se la disputèrent que vis-à-vis d'elle-même ; il pose un problème qui dépasse les frontières dans lesquelles il le renferme. Ce problème, je crois pouvoir en résumer la donnée comme suit : en cas de conquête, les vaincus doivent-ils se retirer du territoire annexé et travailler à le reconquérir, ou doivent-ils demeurer sur le sol natal, accepter de l'ennemi les emplois qui lui seraient offerts sans perdre de vue la délivrance possible ?

La solution ne me paraît pas pouvoir être unique : les circonstances de